EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'aménagement située rue des Hauts de Chanturgue- Rue du Solayer à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 30 000.00 d'euros (trente mille euros).

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'aménagement du parvis du stade Leclanché et de la rue Louise Michel à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 282 000.00 d'euros (deux cent quatre vingt deux mille euros).

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'aménagement de la rue Jean Magnier à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 75 000.00 d'euros (soixante quinze mille euros).

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'aménagement de voirie rue de Neyrat et rue des Hauts de Chanturgue à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 340 900.00 d'euros (trois cent quarante mille neuf cents euros.

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'amélioration des groupes scolaires du quartier de Croix Neyrat à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 173 100.00 d'euros (cent soixante treize mille cent euros).

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2007

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de la dette et en application des dispositions financières de la convention ANRU signée le 4 mai 2006, Monsieur le Maire a, par décision en date du 27 août septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de six opérations d'aménagement urbain.

Vous trouverez ci-dessous les décisions afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2006, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 27/12/2006, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2007 ;

D E C I D E

ART. 1er- Afin de financer l'opération d'amélioration des groupes scolaires du quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un prêt Renouvellement Urbain d'un montant de 299 000.00 d'euros (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros).

ART. 2 – Caractéristiques du prêt

Le taux d'intérêt actuariel annuel est de 4,25 % avec des échéances annuelles.

La durée du prêt est de 20 ans, sans différé d'amortissement.

Le taux annuel de progressivité est de 0.00 %. La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité s'établit en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A en vigueur à la date de la présente décision. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de l'établissement du contrat de prêt, si les taux du Livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente décision et la date d'établissement du contrat de prêt.

Le taux de progressivité est de 0%, ce taux est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ART. 3 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal

ART. 4 - M. Le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT